

Séance du 31 Mars 2016

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

Approuve les comptes administratifs et comptes de gestion 2015 pour le budget principal et les budgets annexes ;

Vote les budgets 2016 (budget principal et budgets annexes) ;

Constate la revalorisation des bases notifiée par les services fiscaux et décide de maintenir les taux d'imposition de 2015 pour l'année 2016 (voir article finances) ;

Evoque la renégociation des prêts pour solutionner le déficit récurrent du budget annexe assainissement et profiter des taux actuellement bas ;

Arrête le programme des travaux de voirie pour l'année 2016 et retient la proposition de l'entreprise EIFFAGE de Sainte Hermine pour un montant de 31.793,40 € TTC ;

Fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public dû par Monsieur ARAGONAIS, boulanger, à 10 € pour une année ;

Décide de consulter plusieurs entreprises pour étudier la réfection du carrelage de la salle des fêtes ;

Décide de passer commande à Monsieur Benjamin SIREAU pour la réalisation de la peinture de la façade de l'école.